

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été envoyé au propriétaire et qu'aucune remarque n'ayant été apportée, Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur la mise en place de la procédure relative à l'article L 2213-25 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à faire intervenir une entreprise afin de nettoyer le terrain de sa végétation importante et des constructions non déclarées

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer l'exécution de ces travaux au propriétaire ou à ses ayants droit.

//

Délibération 64-2022 : Programme de voirie 2023.

Dans la continuité de l'année 2022, la voirie reste une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour notre réseau routier.

De plus, le conseil départemental au titre des droits de mutation vient abonder le budget communal d'une somme de 50 000€, la municipalité propose d'axer cette somme sur un projet de rénovation rue Saint Vincent et pour optimiser les subventions rue des Tempeliers et rue du Hent Don jusqu'à l'aire de stationnement de la salle polyvalente,

Le budget d'investissement routier 2023 n'est pas établi, à ce jour.

La commission travaux ayant souhaité sortir du groupement de commande en 2021, Monsieur LANNIC présente le devis réalisé auprès d'une entreprise.

Les besoins ont été estimés :

- Kerflech 13 019.99€
- Kervellec : 36 511.49€
- Guerdaner : 11 138.99€
- Lesdanic : 5 927.50€
- Penhoet : 33 629.50€
- Pembual : 51 577.50€

Notre programme d'investissement est déjà très important pour 2023 (aménagement rues et logements sociaux) 750 000 € HT. Notre trésorerie ne peut absorber une nouvelle dépense importante. La question est donc plutôt de savoir si nous faisons ou non la rénovation de Kerflec'h.

La position de la commission estime que l'état des routes doit être le premier critère du principe de rénovation. La faiblesse du montant de l'investissement possible en 2023 et l'état de la route oriente le programme vers Guerdaner.

Monsieur LE TEXIER précise qu'un élagage est préférable avant de réaliser le revêtement.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) et du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

Le programme de voirie devra être terminé pour le 15 avril 2023 afin de disposer d'une trésorerie suffisante afin de ne pas gêner les travaux de rénovation des logements au-dessus de la boulangerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 1 abstention (Mme Valérie PERRIGAUD) et 1 contre (M. Joël MARIVAIN)

VALIDE le programme de voirie 2023 pour Guerdaner.

DÉCIDE :

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2023 auprès du Conseil Départemental au titre du PDIC et la subvention exceptionnelle du droit de mutation.

DE SOLLICITER une aide financière pour le programme des travaux de voirie 2023 auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie.

////////////////////////////////////
Délibération 65-2022 : Aménagement de la rue Saint-Vincent et de la rue des Templiers – Demandes de subventions.
 //////////////////////////////////////

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Saint Vincent. Il souligne qu'il faut d'ores et déjà procéder aux demandes de subventions correspondantes dont peut bénéficier la commune.

Selon le devis présenté par la Société SBEA, le coût de réalisation des travaux est estimé à :

Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
Zone 1 – Rue St Vincent		
Voirie et aménagement	150 093€	180 111.6€
Eaux pluviales	50 600€	60 720€
Zone 2 – Rue du Calvaire		
Aménagement	29 956€	35 947.20€
Eaux pluviales	4 840€	5 808€
Rue des Templiers		
Voie et aménagement	23 591,00€	28 309,20€
Honoraires rue St Vincent	5 300,00€	6 360,00€
TOTAL	264 380,00€	317 256,00€

Il explique que la commune peut obtenir des subventions de la part du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale (PST) et de Pontivy Communauté au titre du Fonds de Concours « équipement immobilier communal », de l'Etat au titre de la DETR, du produit des amendes de police.

Il propose au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant sous réserve de leur participation au taux maximum :

- Conseil Départemental PST (30% du montant HT sans les réseaux) soit : 77 724€
 - Conseil Départemental (droits de mutation) 50 000€
 - Pontivy Communauté : environ 70 000€
- à déterminer en fonction des augmentations de la rénovation de l'école
- Amendes de police : montants à déterminer

L'autofinancement de la commune sera évalué en fonction du montant des subventions reçues.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération tel que présenté.

DE SOLLICITER les subventions correspondantes pour la réalisation de ces travaux.

////////////////////////////////////
Délibération 66-2022 : RODP Orange.
 //////////////////////////////////////

VU le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public et l'actualisation de la redevance 2022 basée sur l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs de l'index général relatif aux travaux publics (TP01),

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs proposés par Orange France pour l'indemnité d'occupation du domaine public pour l'année 2022 :

Artères aériennes :	56.85€ du kilomètre par 34,985 km =	1 988.90€
Artères sous-sol :	42.64€ du kilomètre par 32,945 km =	1 404.77€
Emprise au sol :	28.43€ du mètre carré par 3.5m2 =	99.51€
Soit un total de		3 493.18€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2022 d'Orange France due à la commune.
DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 70323 du budget en cours.

////////////////////////////////////
Délibération 67-2022 : Proposition d'acquisition AC13 & AC14.

Dans la continuité du conseil municipal du 17 février 2022, il est proposé à la municipalité de se porter acquéreur des biens cadastrés AC 13 & AC14.

Les biens, d'une contenance de 1482 et 738 m², ont une valeur vénale estimée entre 23 000€ et 27 000€.

Ainsi, Monsieur le Maire interroge le conseil sur la marge de manœuvre possible concernant l'acquisition des parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.
AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec un plafond de 27000€ hors frais de notaire

////////////////////////////////////
Délibération 68-2022 : DM 4 Budget Pircipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,
VU la délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif,

CONSIDERANT la modification du programme de voirie et l'augmentation des subventions,
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits dans la mesure où certaines lignes de flux n'ont pas prises en compte,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative n°04 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
012/6411 – Personnel titulaire	20 000,00€	
011/6232 – DF – Fêtes et cérémonies		20 000,00€

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

////////////////////////////////////
Délibération 69-2022 : Acquisition parcelle ROPERT à destination du chemin de randonnée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal a validé en mai la proposition d'acquisition d'une bande de terrain de la parcelle.
Suite au rapport du géomètre, il apparait que la parcelle concernée représente un total de 136m² + 43 m² soit 179m².
Il s'agit d'une bande de terrain à destination du chemin de randonnée.

En mai, la proposition de Monsieur ROPERT était de 16€/m², Monsieur LE JOSSEC s'était porté volontaire afin de négocier le tarif. Le prix de 16€ est maintenu.

Monsieur le Maire demande aux membres de valider définitivement l'acquisition et au prix de 2864€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition des parcelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier,

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur Joël MARIVAIN présente aux membres présents plusieurs points :

A) Commission

<u>SDEM</u>	Denis LE TEXIER, Julien GAINCHE	La commune est toujours en attente du retour du projet photovoltaïque de l'école.
<u>Syndicat Vallée du Blavet</u>	Ernest LE JOSSEC	Le syndicat de la vallée du Blavet devient : Blavet terre et eau.
<u>Transports</u>	Titulaire : Françoise COBIGO Suppléant : Laëtitia BRIZOUAL	Point sur la rentrée : Une mauvaise information au démarrage a provoqué quelques difficultés, ceci a été modifié et corrigé, RAS depuis. Des travaux sont prévus concernant le réseau d'eau potable rue du Park Yen au mois d'octobre, une déviation est mise en place par Ker Angele.
<u>FDGDON</u>	Titulaire : Ernest LE JOSSEC Suppléant : Denis LE TEXIER	6 nids de frelons ont été détruit cet été, la saison se termine d'ici un mois (levez les yeux). La saison des ragondins va maintenant commencer.
<u>CAO</u>	Titulaire : Denis LE TEXIER, Julien GAINCHE, Joseph LE GUENIC Suppléant : Christophe LE TUTOUR, Françoise COBIGO, Philippe LANNIC	Prochaine réunion concernant l'attribution des marchés au 1 ^{er} trimestre <ul style="list-style-type: none"> - Logements de la Boulangerie - Aménagement rue St-Vincent et Templiers
<u>CLECT</u>	Julien GAINCHE	RAS
<u>Finances - Budget</u>	Joseph LE GUENIC, Laëtitia BRIZOUAL, Julien GAINCHE	Préparation en fin d'année pour 2023, fixation des dates en décembre à préciser
<u>Travaux, Voirie, Agriculture, Environnement, lotissement</u>	Denis LE TEXIER, Philippe LANNIC, Christophe LE TUTOUR, Françoise COBIGO, Joseph LE GUENIC, Ernest LE JOSSEC, Julien GAINCHE	Révision et précisions des orientations de chacun(e) <ul style="list-style-type: none"> - Denis axé sur les bâtiments - Philippe sur la voirie - Ernest sur l'agriculture et l'environnement - Christophe et Philippe élagage Salle dans l'attente de la commission de sécurité état en annexe du cout de la salle Ecole prévision de rentrée après les vacances de la toussaint suite au lot placo en supplément recherche de bénévole pour la peinture Réfection eau potable rue du park Yen, démarrage le 10 octobre (environ 1 mois de tvx) vu transports Lotissement Le Clos des Forges Phase 2, l'aménagement de la phase 2 est actuellement non compatible avec la trésorerie
<u>Suivi des tvx de la boulangerie</u>	Laëtitia ; Françoise ; Philippe ; Monique ; Joseph	Démarrage des travaux en avril 2023

<u>École, Périscolaire et salle polyvalente</u>	Marie-Thérèse EVEN, Caroline KLEIN, Laëtitia BRIZOUAL, Valérie PERRIGAUD	Ecole tvx en cours Périscolaire RAS Salle polyvalente état des lieux en cours de finalisation
<u>Cantine</u>	Monique LE BRETON, Caroline KLEIN, Valérie PERRIGAUD	Marie-Thérèse remplace Caroline. Recherche de table supplémentaire pour les petits Bilan financier le 14 décembre avec Gueltas Mise en place en cours, Marylène a démarré hier les repas du CCAS et très certainement le portage en novembre
<u>Maisons fleuries</u>	Monique LE BRETON, Éric POSSÉMÉ, Laëtitia BRIZOUAL, Marie-Thérèse EVEN, Véronique FRANCHETEAU	Point d'étape Réunion lundi
<u>Mise en œuvre du chemin de randonnée</u>	Monique LE BRETON, Christophe LE TUTOUR, Véronique FRANCHETEAU, Ernest LE JOSSEC	Acquisition ROPERT (délibération) en cours Mise en place d'un chemin à la Fontaine
<u>Suivi de l'utilisation du terrain de sport</u>	Christophe LE TUTOUR, Valérie PERRIGAUD	Réunion avec la GSE lundi City stade extension du pare ballon en attente devis
<u>Suivi du conseil municipal des enfants :</u>	Caroline KLEIN, Véronique FRANCHETEAU	Changement de conseiller, Laëtitia remplace Caroline Une soirée est prévue le 7 octobre (45 enfants) Election du CME
<u>Correspondant Défense, relation avec l'UNC, devoir de mémoire</u>	Laëtitia BRIZOUAL	RAS
<u>CCAS</u>	Marie-Thérèse EVEN, Monique LE BRETON, Véronique FRANCHETEAU, Éric POSSÉMÉ, Valérie PERRIGAUD, Laëtitia BRIZOUAL	Mise en place du CIAS et transfert du SAAD au 1 ^{er} avril 2023. Réunion avec le personnel et le futur service.
<u>Cimetière</u>	Éric POSSÉMÉ	Préparation de la toussaint Lavage interdit jusqu'à la fin du mois d'octobre Affichage à faire au cimetière Formation SIG cimetière
<u>Communication</u>	Caroline KLEIN	
<u>Référents sécurité routière</u>	Philippe LANNIC	Tvx de sécurisation route de Noyal en cours, mise en place lundi Demande de contrôle gendarmerie prochainement Berlinois réinstallation
<u>Délégué du CNAS</u>	Éric POSSÉMÉ	

B) Projet d'habitat partagé

Le porteur du projet a renoncé à son projet. La commune prend acte et rend la parcelle au projet du lotissement avec une interrogation sur la parcelle AA90.

Nous avons reçu la facture du géomètre afin de demander le paiement des frais à Cette famille.

C) Prochain conseil

Le prochain CM est prévu le 1^{er} décembre.

D) Cout de la salle

Tableau en annexe

Interrogation :

Il reste des travaux de désenfumage, de remplacement des huisseries, d'isolation, l'alimentation du chauffage, sur l'emplacement du gaz.

Cela pourra faire l'objet d'un nouveau programme de rénovation afin de toucher des subventions.

E) Rapport d'activité eau du Morbihan

Rapport en mairie et à votre disposition.

F) Courrier Jean Guehenno

Matériel informatique à trier.

G) Vente d'une parcelle communale

Il est proposé au conseil de mettre en vente une parcelle de 320m² détenue par la commune à Kerflec'h. Le conseil valide le principe, une délibération sera à l'ordre du jour en décembre.

H) Projet de logements – Boulangerie

Le cabinet d'architecte nous a transmis l'évolution des coûts du marché. L'augmentation s'établit comme suit :

Rappel estimatif AVP septembre 2021

I- Installations communes – Santé – Sécurité	5 000,00€
II- Clos et couvert	128 500,00€
III- Aménagements intérieures	208 250,00€
IV- Lots techniques	83 000,00€
Total travaux HT	424 750,00€
TVA	84 950,00€
TTC	509 700,00€

Non compris :

- SPS, OPC et bureau de contrôle
- Aménagements extérieurs
- Remplacement de charpente et de couverture ardoises existantes (hormis modifications)
- Travaux liés à la présence d'amiante et de plomb
- Menuiseries existantes PVS non modifiées conservées.
- Travaux en général dans la boulangerie
- Maintien du commerce

Actualisation de l'estimatif de septembre 21 à juin 22

Dernier BT01 connu juin 22 127.20

Septembre 21 118.60

Actualisation valeur juin 22 : $127.2/118.6 = 1.072$ soit 7.25%

Actualisation de l'estimatif de juin 22 à septembre 22

Estimation sur la base des 3 derniers mois

Juin 2022 127.20

Mars 2022 123.30

Actualisation valeur : $127.2/123.3 = 1.031$ soit 3.16%

Actualisation valeur septembre 22 10.41%

Montant de l'estimation actualisée $424\,750,00 \times 10.41 = 468\,966,47\text{€}$ soit **469 000,00€ HT**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Joël MARIVAIN

Le secrétaire de séance
Ernest LE JOSSEC